



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La Rectrice de l'académie de Limoges

- **VU** le code général de la fonction publique ;
- **VU** le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du Ministère de l'Education Nationale
- **VU** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'Etat ;

## ARRETE

**Article 1er.** – Les fonctionnaires ci-après désignés sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2023 (4 possibilités)

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
	<u>Au 1er septembre 2022</u>	
1	LARMAGNAC Alexandre	Université
2	FERRE Charlene	Université
3	FRACHET Sarah	Crous

**Article 2.-** Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGES, le 13 novembre 2023

**Pour le Recteur et par délégation,  
La responsable de la division des personnels  
Administratifs et d'encadrement**

**Florence FANTHOU**